|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/AC.13/2024/5 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale20 mars 2024FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Comité directeur pour l’éducation au service
du développement durable de la Commission
économique pour l’Europe**

**Dix-neuvième réunion**

Genève, 29, 30 et 31 mai 2024

Point 9 de l’ordre du jour provisoire

**Proposition finale relative à l’élaboration d’une boîte à outils
pour l’approche paninstitutionnelle et l’éducation
au service du développement durable**

 Proposition finale relative à l’élaboration d’une boîte à outils pour l’approche paninstitutionnelle et l’éducation au service du développement durable

 Note établie par des experts, sous la supervision du Comité directeur

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À sa dix-huitième réunion (Genève, 25 et 26 mai 2023), le Comité directeur a adopté le Plan de travail pour l’application de la Stratégie de la Commission économique pour l’Europe pour l’éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025 (ECE/CEP/AC.13/2023/3), tel que modifié (version révisée du 23 mai 2023). Le Plan de travail comprend un programme des activités à entreprendre pendant la phase de mise en œuvre 2021‑2025, en particulier les trois années restantes (2023‑2025) dans les quatre domaines d’action prioritaires suivants : 1) enseignement de qualité et éducation en vue du développement durable ; 2) approche paninstitutionnelle et éducation au service du développement durable ; 3) éducation numérique, technologies de l’information et de la communication et éducation en vue du développement durable ; et 4) entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation en vue du développement durable. |
| À cette même réunion, le Comité directeur a également pris connaissance d’une proposition relative à l’élaboration d’un programme d’activités pour la mise en œuvre du deuxième volet prioritaire sur l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable énoncé dans le projet de plan de travail, et à mettre au point une boîte à outils à cet effet. |
| On trouvera dans le présent document une proposition finale de boîte à outils pour l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable |
| Le Comité sera informé des progrès réalisés dans l’élaboration de cette boîte à outils. |
|  |

 Contexte

1. Dans le cadre de ses objectifs, la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable souligne l’importance pour la région de la CEE de disposer des outils nécessaires pour aider les pays à mettre en place efficacement une éducation en vue du développement durable[[1]](#footnote-2). Comme indiqué dans la Stratégie, il « faut mettre au point à tous les niveaux des matériels [pour l’éducation en vue du développement durable], tant pour les programmes d’enseignement général que pour l’enseignement spécialisé et l’autoformation et les adapter à la situation et aux besoins locaux »[[2]](#footnote-3). L’élaboration d’une boîte à outils pour l’approche paninstitutionnelle (ou approche pédagogique globale) et l’éducation en vue du développement durable est essentielle à l’application d’une telle approche dans l’enseignement formel et non formel et fait partie intégrante de l’adoption, par les États membres de la CEE, du nouveau cadre d’application de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable pour 2021‑2030[[3]](#footnote-4).

2. L’approche paninstitutionnelle est un concept global qui repose sur une approche intégrée. Elle consiste à prendre en compte tous les éléments constitutifs d’une institution donnée, sa philosophie, sa gestion des bâtiments, ses activités, l’éducation qu’elle propose (programme d’études, pédagogie, enseignement et perfectionnement professionnel) et sa politique de coopération et à les mettre en relation avec le milieu environnant (les entités proches de l’institution : parents, entreprises, organisations, municipalité, etc.), en tenant compte du contexte culturel, en favorisant la participation des jeunes et en assurant un suivi.

3. La présente proposition est axée sur l’élaboration d’une boîte à outils pour l’approche paninstitutionnelle, qui englobe toute une gamme d’établissements d’éducation formelle, non formelle et informelle pour les étudiants de tous âges. L’approche paninstitutionnelle concerne tous les établissements actifs dans le domaine de l’éducation en vue du développement durable ; elle offre à tout un chacun davantage de possibilités en matière d’éducation dans ce domaine, notamment grâce à la coopération avec d’autres organismes, tels que les organisations non gouvernementales (ONG), les instituts de formation, les universités, les entreprises et les municipalités.

4. L’approche paninstitutionnelle établit des critères pour chaque secteur, auxquels les institutions peuvent adhérer. Toutefois, la véritable difficulté consiste à établir des liens entre ces secteurs, par exemple entre les modalités de fonctionnement d’une école donnée et son système éducatif, pour une meilleure harmonisation des pratiques. Grâce à cette approche, les établissements peuvent devenir des centres exemplaires en matière de durabilité et d’éducation durable. Les institutions qui adopteront cette approche peuvent ainsi éviter d’envoyer par inadvertance un mauvais message en raison de leurs mauvaises pratiques de fonctionnement, alors qu’elles enseignent aux acteurs de quelle manière adopter des pratiques plus durables. L’approche paninstitutionnelle vise à réunir ces univers disparates pour le bien de la jeunesse et de la société.

 Mandat

5. À la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement (Nicosie, 5 octobre 2022), les ministres ont décidé de créer un groupe d’experts placé sous la direction de Chypre et du Royaume des Pays-Bas, qui sera chargé d’élaborer le plan de travail du deuxième volet prioritaire (approche paninstitutionnelle et éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE). Ce groupe d’experts travaillera en étroite collaboration avec le Comité directeur de la CEE pour l’éducation au service du développement durable et les pays chefs de file afin de mettre au point les instruments et les activités de renforcement des capacités qui faciliteront l’application effective de la boîte à outils par les États membres de la CEE. La boîte à outils sera élaborée en tenant compte du cadre d’action pour le deuxième volet prioritaire présenté dans le Cadre d’application de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030, lequel fait également partie du plan de travail pour l’adoption du deuxième volet prioritaire.

 Synthèse des travaux du groupe d’experts
et du groupe d’appui

 Groupe d’experts

6. Un groupe d’experts a été créé afin de faire progresser les travaux relatifs à l’élaboration d’un cadre pour l’approche paninstitutionnelle pouvant être utilisé dans de nombreux contextes au sein de la région de la CEE. Il est composé de personnes connaissant bien l’approche paninstitutionnelle de l’éducation en vue du développement durable et ayant une grande expérience en matière d’élaboration d’outils éducatifs. Le groupe d’experts a notamment pour mandat de mettre au point la boîte à outils, qui sera alignée sur le cadre d’action du deuxième volet prioritaire présenté dans le Cadre d’application de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030. Il sera présidé par M. Hak van Nispen tot Pannerden (Directeur général de SME, Royaume des Pays‑Bas), qui bénéficiera de l’aide de praticiens expérimentés dans le domaine de l’éducation en vue du développement durable issus des secteurs de l’éducation formelle et non formelle de Chypre et du Royaume des Pays‑Bas, ainsi que d’un groupe d’appui composé de professionnels des États membres de la CEE représentés au sein du Comité directeur de la CEE pour l’éducation au service du développement durable.

 Groupe d’appui

7. Le groupe d’appui fera des suggestions, des observations et des commentaires sur les documents. Le secrétariat du Comité enverra une invitation aux États membres et aux organisations ayant le statut d’observateur pour qu’ils fassent part de leur intérêt à participer aux travaux du groupe. La sélection des membres du groupe d’appui se fera selon des critères précis liés à leur expérience de l’approche paninstitutionnelle et de l’éducation en vue du développement durable, ainsi que de la création d’outils dans le domaine de l’éducation en vue du développement durable.

 But et objectifs de la boîte à outils

 But

8. La boîte à outils servira à proposer des idées et des activités qui aideront les États membres de la région de la CEE, ainsi que d’autres processus régionaux, parties prenantes et parties actives dans le domaine de l’éducation en vue du développement durable dans les secteurs formel, non formel et informel, à transformer leurs institutions pour les engager sur la voie de la durabilité en se fondant sur l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable.

 Objectifs

9. Les objectifs de la boîte à outils sont les suivants :

* Fournir des orientations concrètes à toutes les parties souhaitant adopter l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable afin qu’elles puissent introduire cette approche avec plus de souplesse dans leurs organisations ;
* Aider les parties prenantes (et les jeunes) à comprendre leur rôle dans l’approche paninstitutionnelle et à devenir des membres actifs au sein des institutions qui visent à accomplir une transformation durable sur la base de cette approche ;
* Avancer de bonnes idées et présenter de bonnes pratiques pour chacun des aspects de l’approche paninstitutionnelle et de l’éducation en vue du développement durable, afin de permettre aux membres d’une institution donnée d’adapter plus facilement cette approche à leurs besoins particuliers ;
* Servir d’instrument collaboratif et de mise en réseau entre les États membres de la région de la CEE, afin qu’ils puissent tirer parti de leurs expériences respectives ;
* Aider les parties prenantes des États membres de la région de la CEE à comprendre de quelle manière l’approche paninstitutionnelle est appliquée dans la pratique en ce qui concerne l’éducation en vue du développement durable ;
* Aider les institutions des États membres de la CEE à appliquer l’approche paninstitutionnelle dans sa globalité dans les politiques et dans les pratiques.
* Aider les acteurs actifs dans le domaine de l’éducation et dans les domaines connexes à élaborer un « langage » commun de l’approche paninstitutionnelle et à expliquer à toutes les parties intéressées l’importance de l’éducation en vue du développement durable en tant qu’enseignement de qualité.

 Contenu de la boîte à outils

10. La boîte à outils, fondée sur les grandes orientations et les objectifs stratégiques de l’approche paninstitutionnelle et de l’éducation en vue du développement durable tels que décrits dans le nouveau Cadre d’application de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030[[4]](#footnote-5) sera élaborée en tenant compte dudit cadre stratégique, qui est le premier résultat du deuxième volet prioritaire. Elle contient :

a) Une description générale de l’approche paninstitutionnelle et de la perspective d’ensemble dans laquelle elle s’inscrit, qui vise à inculquer des connaissances fondamentales sur la notion et son potentiel et à développer un certain état d’esprit. L’approche paninstitutionnelle sera présentée en tant que concept permettant d’avoir une vue d’ensemble ou une approche globale de l’éducation de qualité (cible 4.7 des objectifs de développement durable), englobant les sept composantes et interventions, telles que le changement et la participation des jeunes. La boîte à outils mettra en avant les liens entre la durabilité telle qu’elle est présentée dans les 17 objectifs de développement durable concernant l’éducation en vue du développement, ainsi que la nature systémique et interconnectée des objectifs de développement durable, dont la compréhension est une condition préalable pour toute institution engagée en faveur de la durabilité ;

b) Les compétences en matière d’éducation en vue du développement durable, sur la base des compétences en matière d’éducation au développement durable (competences in education for sustainable development)[[5]](#footnote-6) de la CEE, du cadre de l’Union européenne intitulé « A Rounder Sense of Purpose »[[6]](#footnote-7) et d’autres mécanismes de l’Union européenne tels que le « GreenComp sustainability competence framework » (cadre de compétences en matière de durabilité)[[7]](#footnote-8) ;

c) Les aspects du nouveau Cadre d’application de la Stratégie[[8]](#footnote-9) relatifs à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable sont les suivants :

i) Le leadership dans les lieux d’apprentissage ;

ii) L’assurance qualité : tous les lieux d’apprentissage doivent avoir une certaine idée de la façon d’utiliser l’éducation en vue du développement durable pour induire le changement et des types de mécanismes de suivi et d’évaluation à mettre en place ;

iii) Le fait d’associer les jeunes aux processus participatifs ;

iv) L’éducation en vue du développement durable à l’appui du perfectionnement du personnel ;

v) Les possibilités de formation continue pour tous ;

vi) La promotion d’infrastructures durables, associées notamment à la gestion des déchets, aux économies d’énergie et aux politiques d’achat ;

vii) L’innovation, c’est-à-dire l’ouverture au changement et à la collaboration avec d’autres entités par la constitution de réseaux à tous les niveaux ;

viii) Les réseaux de communication au sein de l’institution et avec le monde extérieur ;

d) Des arguments selon lesquels l’éducation, c’est-à-dire l’éducation formelle, non formelle et informelle, ainsi que d’autres formes d’enseignement, sont nécessaires à l’acquisition de compétences, à la socialisation et au développement personnel. Ils seront présentés dans le cadre de notions générales relatives à la pédagogie et à la didactique ;

e) Le processus de lancement des travaux en vue de l’adoption d’une approche paninstitutionnelle. Il sera décrit de façon à permettre à un établissement donné d’entamer ce processus et d’en assurer la continuité. La description comportera une vue d’ensemble du processus pouvant être suivi, des questions à examiner, des méthodes permettant d’établir des partenariats et des conditions à respecter, ainsi que des exemples. Le processus peut comporter les étapes suivantes : définition des ambitions ; constitution d’un groupe de travail ; participation de la société ; définitions des objectifs et des critères ; ajout d’activités au programme d’études ; exécution et évaluation ; et communication des résultats ;

f) L’élaboration de chacune des six composantes de l’approche paninstitutionnelle (philosophie, gestion des bâtiments, activités, programme d’études, pédagogie et enseignement, perfectionnement professionnel et environnement institutionnel). Une fois ces six composantes définies, les établissements seront en mesure de commencer à appliquer le Cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable. La boîte à outils de chaque composante sera exploitée pour définir les étapes suivantes et étudier les possibilités d’intégration et de collaboration croisée ;

g) Des outils, des exemples et des idées à exploiter pour l’application de l’approche paninstitutionnelle seront fournis. Ces ressources englobent de multiples aspects de l’approche paninstitutionnelle, mais il conviendra de mettre l’accent sur l’un d’entre eux, qui servira de point de départ, comme dans les exemples présentés à la Conférence internationale sur l’application de l’approche paninstitutionnelle à l’éducation en vue du développement durable (Lunteren, Royaume des Pays-Bas, 28 au 30 mars 2022). Les ouvrages sur l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable ainsi que d’autres sources pertinentes pouvant servir de référence seront présentés succinctement ;

h) Une formation : élaboration d’un cours sur l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable fondé sur la boîte à outils, pouvant être utilisé par les États membres et adapté à leur contexte et à leurs particularités ;

i) Des réseaux : une liste contenant des informations sur les réseaux internationaux, régionaux et nationaux actifs dans le domaine de l’approche paninstitutionnelle et de l’éducation en vue du développement durable sera présentée ;

j) Des lignes directrices et des commentaires : des lignes directrices sur la manière d’utiliser la boîte à outils dans différents pays et de la traduire dans différentes langues seront présentées. Il sera possible de faire des commentaires.

 Proposition de supports pour l’élaboration de la boîte à outils

11. La boîte à outils pourrait être mise en place sur différents supports, dont le groupe d’experts, les membres de l’équipe de projet et le groupe d’appui devront décider conjointement. Il pourrait s’agit entre autres :

a) D’un site Web contenant toutes les informations sur les activités et l’utilisation de la boîte à outils ;

b) D’une vidéo présentant une introduction générale relative à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable, ainsi qu’à la boîte à outils (en anglais) ;

c) D’un classeur contenant des informations par élément/sujet ;

d) D’un jeu de cartes de dialogue portant sur tous les aspects de l’approche paninstitutionnelle et de l’éducation en vue du développement durable, comportant des questions à débattre. Ces cartes aborderaient non seulement les différentes composantes de l’approche mais permettraient également d’établir des liens entre elles et comporteraient d’autres éléments relevant d’une vision d’ensemble de l’éducation de qualité, y compris la durabilité. La boîte contiendrait des cartes avec des exemples et des pratiques.

 Traduction

12. La boîte à outils sera traduite dans les trois langues officielles de la CEE (anglais, français et russe) et publiée par la CEE et chaque pays pourra la traduire dans sa ou ses langues nationales.

 Application à titre expérimental de la boîte à outils

13. Les États membres de la région de la CEE seront invités à participer à une phase pilote de l’application de la boîte à outils dans la pratique. Les pays souhaitant participer à la phase pilote seront invités à prendre part à un webinaire, au cours duquel les lignes directrices pour l’application à titre expérimental de la boîte à outils seront présentées.

 Calendrier proposé

|  | *2024* | *2025* | *2026* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. | 1er trim. |
| Lancement des travaux du groupe d’experts, de l’équipe de projet et du groupe d’appui  |  | X |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunions en ligne et en personne avec le groupe d’experts et le groupe d’appui pour convenir de l’élaboration de la boîte à outils (structure, contenu, support, développement). |  |  |  | X |  | X |  | X |  |
| Réunions en ligne et en personne de l’équipe de projet  |  | X | X | X | X | X | X | X | X |
|  | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. | 1er trim. |
| Réunions en ligne avec les prestataires et une réunion en présentiel  |  | X |  | X |  | X |  | X | X |
| Recherche et analyse |  |  |  | X | X |  |  |  |  |
| Concept pédagogique ; aspects généraux et particuliers |  |  |  | X | X | X |  |  |  |
| Architecture et conception de la boîte à outils |  |  |  |  | X | X |  |  |  |
| Mise au point des outils et modifications  |  |  |  |  |  | X | X | X |  |
| Sélection d’exemples et d’idées à exploiter |  |  |  |  |  |  | X | X |  |
| Version provisoire |  |  |  |  |  |  |  | X |  |
| Conférence régionale sur le thème « Comment utiliser la boîte à outils pour l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable », organisée par un État membre |  |  |  |  |  |  |  | X |  |
| Version définitive |  |  |  |  |  |  |  |  | X |
| Publication par la CEE |  |  |  |  |  |  |  |  | X |
| Gestion et contrôle du projet | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Activités de renforcement des capacités et de diffusion |  |  | X | X | X | X | X | X | X |

 Activités de renforcement des capacités et de diffusion

 Activités de renforcement des capacités

14. On trouvera ci-après une liste des activités de renforcement des capacités :

a) Des ateliers en ligne ou une activité régionale de renforcement des capacités à Genève, organisés parallèlement à la réunion du Comité ;

b) Une conférence internationale organisée dans un pays qui se proposera pour l’accueillir ;

c) Un ou plusieurs ateliers organisés par un ou plusieurs pays qui se proposeront pour les accueillir ;

d) Des manifestations organisées conjointement avec d’autres mécanismes régionaux tels que l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) ou le Réseau Global Education Network Europe ;

e) Des formations au niveau régional et national (en personne et en ligne) pourraient être organisées sur demande. Les membres de l’équipe responsable de la mise au point de la boîte à outils seraient disponibles pour intervenir en tant qu’expert/formateur/coach afin d’appuyer ces processus ;

f) Une réunion régionale dans la région de la CEE afin de présenter aux différentes parties prenantes des États membres des expériences pratiques de l’utilisation de la boîte à outils ;

g) Des webinaires visant à informer les États membres, les organisations et d’autres parties prenantes et à les familiariser avec la boîte à outils.

 Activités de diffusion

15. Tout au long des années 2024, 2025 et 2026, des informations sur l’état d’avancement de l’élaboration du Cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable et de ses produits seront communiquées par l’intermédiaire des médias sociaux et des principaux sites Web, et lors des manifestations régionales et des conférences.

 Pays soutenant l’initiative

16. Chypre et le Royaume des Pays‑Bas sont les pays chefs de file de ce projet. Ces deux États membres soutiennent actuellement la mise au point de la boîte à outils par des contributions financières et en nature.

1. CEP/AC.13/2005/3/Rev.1, par. 7 d). [↑](#footnote-ref-2)
2. *Learning from Each Other: The United Nations Economic Commission for Europe Strategy for Education for Sustainable Development* (Apprendre les uns des autres : la Stratégie pour l’éducation en vue du développement durable de la Commission économique pour l’Europe) (ECE/CEP/159), par. 56. [↑](#footnote-ref-3)
3. ECE/CEP/AC.13/2022/3, par. 56. [↑](#footnote-ref-4)
4. Ibid., par. 55 à 56. [↑](#footnote-ref-5)
5. *Learning for the Future: Competences in Education for Sustainable Development* Commission économique pour l’Europe (CEE) (Utrecht, Programma Leren voor Duurzame Ontwikkeling, 2012), p. 13 à 17. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir <https://aroundersenseofpurpose.eu/>. [↑](#footnote-ref-7)
7. G. Bianchi, U. Pisiotis et M. Cabrera Giraldez, *GreenComp: The European Sustainability Competence Framework* (Luxembourg, Office des publications de l’Union européenne, 2022). [↑](#footnote-ref-8)
8. ECE/CEP/AC.13/2022/3, par. 78 a). [↑](#footnote-ref-9)